



**PAYS DE LA ROCHE-BERNARD**

*Communauté de Communes*

LA ROCHE-BERNARD - MARZAN - NIVILLAC - ST DOLAY

## **CONSEIL**

**DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA ROCHE-BERNARD**

**REUNION du 22 Juin 2010**

**A 19 Heures**

**Mairie de Saint-Dolay**

## **COMPTE-RENDU**

### **Etaient présents :**

**LA ROCHE-BERNARD :** BOURZEIX Daniel, excusé, remplacé par LE SAUX Dominique – LE BORGNE Bruno – VOURRON Eric.

**MARZAN :** MOÏSE Edouard – BALEINE Gaël, excusé, non remplacé – BENOIT Colette – ROSIER Bruno.

**NIVILLAC :** THOMAS Jean - BRIAND Yves – GUIHARD Alain – JOUSSE Eric, excusé, non remplacé– LAPORTE Martine, excusée, remplacée par FREOUR Jean-Claude - OILLIC Jean-Paul – PHILIPPE Jocelyne.

**SAINT DOLAY:** BOURRIGAUD Joël - BERTHO Yves – BLANC Monique - CHESNIN Jean – MAGNIN Jean-Claude.

### **Etaient présents, mais n'ayant pas pris part au vote:**

**SAINT DOLAY :** GERAUD Patrick - GERLIGAND Joël - LE GENTIL Catherine

### **Etaient absents excusés:**

**LA ROCHE-BERNARD :** BOURZEIX Daniel.

**MARZAN :** BALEINE Gaël - LE RALLE Denis - TREMANT Christian.

**NIVILLAC :** JOUSSE Eric – LAPORTE Martine - LEVRAUD Françoise – PANHELLEUX Françoise - PROVOST Lionel.

### Avec l'ordre du jour suivant :

#### ↪ **AFFAIRES ADMINISTRATIVES**

- 1 – Budget annexe Office de tourisme – Assujettissement à la TVA.
- 2 – Budgets annexes Zone des Métairies et Zone de Bel Air : Emprunts à réaliser.

#### ↪ **AFFAIRES COMMUNICATION**

- 3 – Information dossiers en cours.

#### ↪ **AFFAIRES ECONOMIQUES**

- 4 – Zone des Métairies 1 - Echange de terrains.
- 5 – Information dossiers en cours.

#### ↪ **AFFAIRES ENVIRONNEMENT**

- 6 – Rapports 2009 Service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.
- 7 - Redevances d'enlèvement des déchets des services municipaux – tarifs 2010.
- 8 – Appel à concurrence Acquisition de 300 composteurs.
- 9 – Service déchets - Admission en non valeur de titres irrécouvrables.
- 10 – Information dossiers en cours.

#### ↪ **AFFAIRES PISCINE**

- 11 – Information dossiers en cours.

#### ↪ **AFFAIRES TOURISTIQUES**

- 12 – Maison Bertho – Avenants marché travaux et projet d'aménagement extérieur.
- 13 – La Beurnais – Devis complémentaires grange et muret.
- 14 – Forum Subvention Festivals « Prom'nous nous » et « Terres défrichées ».

#### ↪ **AFFAIRES DIVERSES**

- 15 – Animations communales demande commune de Marzan
- 16 – Information Fusion avec la Communauté de Communes du Pays de Muzillac.

### Pièces jointes adressées aux délégués de la communauté de communes :

- ⇒ *Compte-rendu de la réunion de conseil du 11 Mai 2010.*
- ⇒ *Rapport 2009 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets (Communauté de Communes et SYSEM).*

### **Approbation du Compte-rendu de la dernière réunion**

Monsieur le président demande au conseil d'approuver le compte-rendu de la réunion du 11 Mai 2010.

**Le compte-rendu de la réunion du 11 mai 2010 est approuvé à l'unanimité.**

### **Election du secrétaire de séance**

Monsieur le président fait procéder à la désignation du secrétaire de séance.

**Monsieur Jean CHESNIN est désigné, à l'unanimité, secrétaire de séance.**

Monsieur le Président demande au conseil de l'autoriser à ajouter la question suivante à l'ordre du jour :

- 17 : Affaires diverses Convention à signer concernant la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

**Le conseil communautaire accepte, à l'unanimité, la proposition de monsieur le Président.**

## ↳ AFFAIRES ADMINISTRATIVES

### 1 – Budget annexe Office de tourisme – Assujettissement à la TVA

Monsieur le Président rappelle au conseil que lors du vote des budgets primitifs 2010, la question de l'assujettissement à la TVA du budget annexe « Office de tourisme » avait été soulevée par Madame de VETTOR, receveuse de la Communauté de Communes. Celle-ci a interrogé les services fiscaux concernant le statut TVA de ce budget annexe au vu son activité de commercialisation d'encarts pour les éditions touristiques. Il lui a été répondu que cette activité devait être assujettie à la TVA. Le montant des recettes n'excédant pas 80 000 euros, la franchise de base de la TVA s'appliquera. Il est demandé au conseil de délibérer ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, l'assujettissement à la TVA du budget annexe Office de tourisme.**

### 2 – Budgets annexes Zone des Métairies et Zone de Bel Air : Emprunt de 400 000 euros à réaliser.

Monsieur le Président informe le conseil que, pour financer les investissements concernant l'acquisition de terrains et les travaux d'aménagement des zones d'activités des Métairies et de Bel Air, il est opportun de réaliser un emprunt de 400 000 euros sur 20 ans, 200 000 euros seront affectés au Budget annexe Zone des Métairies et 200 000 euros au Budget annexe Zone de Bel Air. Ces emprunts sont inscrits au budget primitif 2010 des deux budgets annexes. Monsieur le Président présente les différentes propositions.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire décide de contracter auprès de DEXIA Crédit local un emprunt à taux fixe annuel de 3,83% (taux profil de 3,26%) pour un montant de 400 000 euros et une durée de 20 ans.**

#### Principales caractéristiques du prêt :

- **Montant en euros** : 400 000 €  
Budget annexe Zone des Métairies (200 000 €)  
Budget annexe Zone de Bel Air (200 000 €)
- **Durée** : 20 ans
- **Objet** : Acquisition de terrains et travaux d'aménagement
- **Taux** : fixe 3,83% (taux réduit équivalent 3,26%)
- **Périodicité des échéances** : annuelle
- **Mode d'amortissement** : Echéances constantes
- **Commission d'engagement** : 200 €

**Le conseil communautaire autorise monsieur le Président à signer le contrat de prêt avec DEXIA Crédit local et lui permet de procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat ci-dessus. Monsieur le Président reçoit tous pouvoirs à cet effet.**

## ↳ AFFAIRES COMMUNICATION

### 3 – Information dossiers en cours.

Monsieur le Vice-président chargé de la communication donne au conseil une information sur les dossiers en cours : bulletin d'information, reportage photographique et recherche du nom de la future communauté de communes fusionnée.

## ↳ AFFAIRES ECONOMIE

### 4 – Zone des Métairies 1 - Echange de terrains avec Mr et Mme MENANDAIS et avec la SCI ORPHEE

Monsieur le Vice-président chargé de l'économie informe le Conseil qu'il convient de rapporter la délibération en date du 30 mars concernant des échanges de terrains situés zone des Métairies 1 et 4, du fait de la modification de l'emprise de la voie à créer et du changement de propriétaire d'une des parcelles concernées. Il rappelle que ces échanges interviennent dans le cadre de la création d'une voie de liaison entre la zone des Métairies 4 et la zone des Métairies 1 et de la requalification Bretagne Qualiparc.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :**

⇒ **la cession de trois terrains cadastrés en YS 560 (231m<sup>2</sup>) et YS 537 ( 313m<sup>2</sup>) et YS 566 (18m<sup>2</sup>) à la SCI Orphée en échange d'une parcelle cadastrée en YS 558 (216 m<sup>2</sup>). Chaque lot est échangé pour une valeur de 5 058 € HT fixée dans le cadre de l'échange entre la SCI Orphée et la Communauté de Communes, de sorte que l'échange est fait sans soule ni retour de part et d'autre.**

⇒ **la cession du terrain cadastré en YS 562 (192m<sup>2</sup>) à Monsieur et Madame MENANDAIS en échange d'une parcelle cadastrée en YS 556 (157 m<sup>2</sup>). Chaque lot est échangé pour une valeur de 1 728 € HT fixée dans le cadre de l'échange entre Monsieur et Madame MENANDAIS et la Communauté de Communes, de sorte que l'échange est fait sans soule ni retour de part et d'autre.**

**Le conseil autorise monsieur le Président à signer tous les documents inhérents à ces cessions.**

### 5 – Information dossiers en cours

Monsieur le Vice-président chargé de l'économie donne au conseil une information sur les dossiers en cours.

## ↳ AFFAIRES ENVIRONNEMENT

### 6 – Rapports 2009 Service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Dans le cadre du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, qui stipule que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets doit être présenté au conseil au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, monsieur le Vice-président chargé de l'environnement présente au conseil le rapport pour l'année 2009 du service Déchets de la Communauté de Communes. Il présente également le rapport 2009 présenté par le SYSEM concernant le traitement et le tri des déchets d'emballages collectés par la Communauté de Communes. Ces rapports ont pour objet de présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs à la collecte et au tri des déchets ménagers et assimilés. Après leur présentation au conseil, ils seront tenus à la disposition du public dans les bureaux de la communauté de communes et dans les mairies. Il est demandé au Conseil de délibérer.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire prend acte de la présentation par monsieur le Vice-président chargé de l'environnement des rapports 2009 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la Communauté de Communes et du SYSEM.**

### 7 - Redevances d'enlèvement des déchets des services municipaux – tarifs 2010.

Monsieur le Vice-président chargé de l'environnement précise qu'il convient de prendre une décision quant aux tarifs de la redevance d'enlèvement des services municipaux 2010. Il indique que, suite à la réclamation déposée par la commune de La Roche-Bernard, la commission environnement, après analyse des coûts de collecte sur chaque commune, propose de modifier la répartition entre communes donnant les tarifs suivants :

⇒ **Mairie de La Roche-Bernard : 22 780 euros**

*Services administratifs, services techniques, marchés hebdomadaires, camping du Pâtis, cimetière, salle polyvalente et salles communales, animations associatives et communales.*

⇒ **Mairie de Marzan : 9 740 euros**

*Services administratifs, services techniques, cimetière, salle polyvalente et salles communales, animations associatives et communales.*

⇒ **Mairie de Nivillac : 18 669 euros**

*Services administratifs, services techniques, centre de loisirs, cimetière, salle polyvalente et salles communales, animations associatives et communales.*

⇒ **Mairie de Saint-Dolay : 10 966 euros**

*Services administratifs, services techniques, centre de loisirs, cimetière, salle polyvalente et salles communales, animations associatives et communales.*

**Total 2010: 62 152 euros**

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, les propositions de monsieur le vice-président chargé de l'environnement concernant les tarifs 2010 de la redevance d'enlèvement des déchets des services municipaux.**

### **8 – Appel à concurrence Acquisition de 300 composteurs.**

Monsieur le vice-président chargé de l'environnement rappelle au conseil que la communauté de communes a procédé, en 2005 et 2006, à l'acquisition de 1 208 composteurs. En 2008, 300 composteurs supplémentaires avaient été commandés.

Fin 2009, 1 455 composteurs avaient été distribués, représentant 33% des foyers de la communauté. A ce jour, il ne reste plus de composteurs en stock. Aussi, il propose au conseil l'acquisition de 300 nouveaux composteurs et présente le résultat de l'appel à concurrence.

<b>300 ex</b>	<b>Composteurs</b>	<b>Bio-seaux</b>	<b>Guide</b>	<b>total HT</b>
QUADRIA Délai 4 à 6 sem	Vert : 49,51 € unité 620 L	1,88 € unité + autocollant 0,10 €	0,22 € unité	51,61 € unité 15 483 € (+ 30 €)
Brocéliande Environnement Délai 4 à 6 sem	Vert : 52,90 € unité Gris : 49,95 € l'unité 600 L	2,05 € unité	offert	54,95 € unité 16 485 €
PWA Délai 6 sem	Vert : 49,00 € unité Gris : 46,50 € l'unité 600 L	2,50 € unité	offert	51,50 € unité 15 450 €

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de retenir la proposition de la société QUADRIA pour la fourniture de 300 composteurs 620 litres au prix de 51,61 euros hors taxe le composteurs soit un montant total de 15 483 euros ht..**

### **9 – Service déchets - Admission en non valeur de titres irrécouvrables.**

Monsieur le vice-président chargé de l'environnement informe le conseil que le montant indiqué dans la note de synthèse a été modifié après demande d'information complémentaire auprès madame DE VETTOR sur un des usagers concernés par cette admission en non valeur.

De ce fait, le montant de cette demande d'admission en non valeur est de **total de 2 362,42 euros.**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'admettre en non valeur les titres dont la liste est jointe en annexe à la délibération pour un montant total de 2 362,42 euros.**

### **10 – Information dossiers en cours.**

Monsieur le vice-président chargé de l'environnement donne au conseil une information sur les autres dossiers en cours, notamment sur l'arrêt, à partir du 1<sup>er</sup> septembre, de la mise à disposition, une semaine par mois, d'un chargé de prévention déchet par la Communauté de Communes du Pays de Questembert.

## ↳ AFFAIRES PISCINE

### **11 – Modification des tarifs de la régie de recettes pour l'encaissement des produits des entrées de la Piscine**

Monsieur le Président rappelle au conseil qu'il avait approuvé par délibération en date du 13 avril 2010 les propositions de la commission Piscine concernant la modification du fonctionnement de la piscine applicable à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2010. Il convient aujourd'hui de délibérer concernant les tarifs à appliquer à compter de cette date.

A la demande du conseil, Madame la receveuse de la communauté a été interrogée concernant les possibilités pour mettre en place un paiement en plusieurs échéances pour le forfait annuel des cours adultes. Ce n'est pas possible en fonctionnement sous régie. Il est donc proposé de laisser le choix aux usagers concernés par les cours adultes entre un forfait annuel et un forfait trimestriel et de créer ainsi une catégorie supplémentaire.

<b>TARIFS Accès libre</b>	<b>Actuel</b>	<b>Proposition au 01/09/2010</b>
Enfants de – de 5 ans	Gratuit	Gratuit
Enfant (5 à 16 ans), étudiant, demandeur emploi l'entrée	3,00	3
Enfant (5 à 16 ans), étudiant, demandeur emploi le carnet de 10 entrées	21,00	21
Adulte (+ 16 ans) l'entrée	4,20	4
Adulte (+ 16 ans) le carnet de 10 entrées	32,40	32
Adulte avec hammam l'entrée	7,40	6
Adulte avec hammam le carnet de 10 entrées	57,00	50
Groupe vacances l'entrée par personne (Groupe de plus de 10 personnes)	3,00	3 <i>1 gratuité moniteur pour 10 entrées</i>
Brevet de natation		2 + entrée

<b>TARIFS Prestations de COURS sur inscription</b>	<b>Actuel</b>	<b>Proposition au 01/09/2010</b>
Cours la séance Résident CC	7,70	8
Cours la séance Résident Hors CC	9,00	10
Cours enfant Forfait trimestriel Résident CC	63,50	64
Cours enfant Forfait trimestriel Résident Hors CC	74,00	75
Cours adulte Forfait trimestriel Résident CC	63,50	66
Cours adulte Forfait trimestriel Résident Hors CC	74,00	80
Cours adulte Forfait annuel Résident CC		190
Cours adulte Forfait annuel Résident Hors CC		225
Cours groupe – La séance Résident CC (groupe de plus de 20 pers)	5,60	6
Cours groupe – La séance Résident Hors CC (groupe de plus de 20 pers)	6,50	8

<b>TARIFS Accueil des Scolaires</b>	<b>Actuel</b>	<b>Proposition au 01/09/2010</b>
Ecoles Primaires CC Forfait annuel par élève	Gratuit	Gratuit
Collèges CC Forfait annuel par élève	13	13
Ecoles Primaires et collèges Hors CC la Séance d'une heure	250	250

### **11 – Information dossiers en cours.**

Monsieur le président informe le conseil sur le recrutement de deux maîtres nageurs, et sur la modification du planning d'occupation présenté lors du conseil d'avril.

## 🔗 AFFAIRES TOURISTIQUES

### 12 – Réhabilitation de la Maison Bertho : avenant au marché de travaux et projet 12 – Réhabilitation de la Maison Bertho : avenant au marché de travaux.

Monsieur le Vice-président chargé du tourisme présente au conseil le projet d'avenant N°1 concernant le lot 12 (revêtements des sols) concernant le marché de travaux pour la réhabilitation de la Maison Bertho, du fait des choix fait lors de la réunion « échantillon » organisée par le maître d'œuvre et de modifications techniques apportées au projet initial.

<b>Lots</b>	<b>Marché initial HT</b>	<b>Montant avenant</b>
<b>Lot 9 Sarl DE DECKER</b>	26 000,00	<b>Avenant 1</b> : en attente Commission appel d'offres (+ de 5%)
<b>Lot 10 Sarl BOCENO</b>	13 029,65	<b>Avenant 1</b> : en attente Commission appel d'offres (+ de 5%)
<b>Lot 11 Sarl BOCENO</b>	37 053,66	<b>Avenant 1</b> : en attente Commission appel d'offres (+ de 5%)
<b>Lot 12 Sarl LE BEL</b>	21 435,00	<b>Avenant 1</b> : <b>+609,05 €</b> (+ 2,84% sans commission appel d'offres)

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve, le projet d'avenant N° 1 du lot 12 du marché de travaux de réhabilitation de la Maison Bertho présenté par monsieur le Vice-président chargé du tourisme et autorise monsieur le Président à signer tous les documents inhérents à celui-ci.**

Monsieur le Vice-président chargé du tourisme présente au conseil le bilan de l'opération connu à la date 16 juin 2010, par rapport à l'estimation reprise dans la délibération en date du 4 mars 2008 décidant la cession de la Maison Bertho à la Sarl Atelier de conservation restauration d'œuvres peintes sous forme de crédit-bail immobilier pour un montant de 220 000 euros HT et intégrant tous les avenants. Il précise qu'une nouvelle délibération devra être prise par le conseil du fait de la création d'une nouvelle société et de la variation du montant restant à charge.

<b>Dépenses HT</b>	<b>Mars 08</b>	<b>Juin 10</b>	<b>Recettes</b>	<b>Mars 08</b>	<b>Juin 10</b>
Acquisition du bâtiment	31 506	31 506	Etat DDR	175 000	175 000
Etudes préalables	23 609	23 609	Conseil Régional	188 271	139 939
Travaux	560 000	392 229	Conseil Général	120 000	80 000
Honoraires	67 570	79 832			
Réseaux et divers	20 586	8 500			
Aménagement extérieur <i>Estimation</i>		30 000			
Frais appel offres		5 349			
Commune taxe parkings		6 000			
<b>TOTAL</b>	<b>703 271</b>	<b>577 025</b>	<b>TOTAL</b>	<b>483 271</b>	<b>394 939</b>
<i>Différence</i>		- 126 246			- 88 332
<b>Reste à charge</b>	<b>220 000</b>	<b>182 086</b>			

### 12 bis – Réhabilitation de la Maison Bertho : projet d'aménagement extérieur.

Monsieur le Vice-président chargé du tourisme présente au conseil le projet d'aménagement du terrain situé devant la maison Bertho propriété de la Communauté de Commune, présenté par le cabinet FOREST DEBARRE, ainsi que la proposition d'honoraires supplémentaires pour le suivi du chantier d'un montant de 3 000 € ht. Il est demandé au conseil de délibérer.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le projet d'aménagement extérieur et décide de retenir la proposition du cabinet FOREST DEBARRE d'un montant de 3 000 euros ht pour la mission de suivi du chantier.**

### **13 – Bâtiments La Beurnais : Devis complémentaires grange et muret.**

Monsieur le Vice-président chargé du tourisme présente au conseil les différents devis concernant la rénovation d'une grange. Il précise également que l'entreprise Lelièvre retenue pour la réalisation d'un muret et la rénovation des murs de la grange au pressoir a adressé de nouveaux devis à la communauté expliquant qu'elle avait commis des erreurs dans les quantités indiquées. De ce fait, il indique que de nouveaux devis ont été demandés à une entreprise concurrente pour l'ensemble des travaux de maçonnerie et présente au conseil les différentes propositions.

<b>Travaux de maçonnerie euros HT</b>	<b>LELIEVRE Devis retenus 11 mai</b>	<b>LELIEVRE Nouveaux devis</b>	<b>LE DEVEHAT TIFFOIN</b>
Reprise Grange pressoir	4 472,86	8 814,96	7 266,03
Construction d'un muret avec parement pierre	5 571,90	13 884,53	9 629,85
Grange avant pour atelier	7 337,94	7 337,94	1 601,81
<b>TOTAL</b>	<b>17 382,70</b>	<b>30 037,43</b>	<b>18 497,69</b>

<b>Grange avant pour atelier Couverture Chaussée</b>	<b>4 996,16</b>
--	-----------------

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide de rapporter en partie la délibération en date du 11 mai 2010, pour les devis maçonnerie, et de retenir les propositions de la société LE DEVEHAT TIFFOIN pour la maçonnerie pour un montant de 18 497,69 euros ht, et de la grange avant la proposition de la société CHAUSSEE pour la couverture pour un montant de 4 996,16 euros ht.**

### **14 – Forum Subvention Festivals « Prom'nons nous » et « Terres défrichées ».**

Monsieur le président présente au conseil le bilan du festival jeune public « Prom'nons nous », organisé par le Forum de Nivillac pour le compte de la communauté de communes en février 2010 pour lequel une subvention de 15 000 euros a été versée en 2009. Il indique au conseil qu'une somme de 20 000 euros avait été inscrite au budget primitif 2010 pour financer l'édition 2011 mais qu'il convient de délibérer pour permettre le versement de cette subvention.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide le versement d'une participation de 20 000 euros à l'organisation du festival jeune public « Prom'nons nous » en 2011 par le Centre culturel Le Forum de la commune de Nivillac.**

Monsieur le Vice-président chargé du tourisme présente au conseil le programme du festival de chansons « Les Terres défrichées » qui doit se dérouler en octobre novembre 2010. Des spectacles seront organisés sur les 4 communes. Il est proposé une prise en charge par la communauté de communes des frais de communication à hauteur de 500 euros par commune soit 2 000 euros.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide le versement d'une participation de 2000 euros à l'organisation du festival de chansons « Les Terres défrichées » par le Centre culturel Le Forum de la commune de Nivillac.**

## **👉 AFFAIRES DIVERSES**

### **15 – Subventions animations communales – demandes communes de Marzan.**

Monsieur le Président rappelle au conseil l'état de consommation des subventions 2010 concernant les animations communales.

**Après avis de la commune de Marzan, il propose au conseil d'attribuer les subventions suivantes :**

- Association « Club des supporters Garde du pont », pour l'organisation d'un spectacle humoristique – 1 700 €
- Commune de Marzan, pour l'organisation d'un spectacle pour le Festival « Terres défrichées » en octobre – 1 000 €

- Association « l'Eveil de l'Enfant », pour l'organisation d'un spectacle de fin d'année – 500 €

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, accepte le versement l'attribution des 3 subventions ci-dessus mentionnées.**

### **16 – Information fusion avec la Communauté de Communes du Pays de Muzillac**

Monsieur le Président donne au conseil le compte-rendu des dernières réunions de travail et de la rencontre des maires avec Monsieur le Préfet.

### **17 : Affaires diverses - Convention à signer concernant la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité**

Monsieur le Président rappelle au conseil que, par délibération en date du 30 mars 2010, le conseil a décidé l'adhésion de la Communauté de Communes aux plates-formes « marchés publics » et « transmission dématérialisée des actes au contrôle de légalité » du Syndicat Mégalis Bretagne. Dans ce cadre, il convient aujourd'hui de l'autoriser à signer avec monsieur le Préfet une convention relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité. Il est demandé au conseil de délibérer.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise monsieur le Président à signer, avec monsieur le Préfet du Morbihan, une convention concernant la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.**

*L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, monsieur le Président lève la séance à 20H45.*

#### **LA ROCHE-BERNARD**

Dominique LE SAUX	LE BORGNE Bruno	Eric VOURRON
-------------------	-----------------	--------------

#### **MARZAN**

MOÏSE Edouard	BENOIT Colette	ROSIER Bruno
---------------	----------------	--------------

#### **NIVILLAC**

THOMAS Jean	BRIAND Yves	GUIHARD Alain
FREOUR Jean-Claude	OILLIC Jean-Paul	PHILIPPE Jocelyne

#### **SAINT-DOLAY**

BOURRIGAUD Joël	BERTHO Yves	BLANC Monique
CHESNIN Jean	MAGNIN Jean-Claude	